

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENENCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
 Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
 Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 29 juin 1842.

L'opposition de toutes les nuances, pour réussir devant les électeurs, s'efface autant qu'elle peut ; si elle s'est divisée en comités, elle a su parfaitement s'entendre quant aux questions à poser et les a résumées avec une grande habileté. Nous ne lui en voulons pas pour cela. Dès le moment où elle préfère à l'opinion publique le corps électoral, elle doit se mettre à son niveau : s'abaisser pour se faire accepter ; c'est tout simple. Le Journal des Débats, qui a parfaitement compris cette tactique, l'a raillée à ce sujet. En le faisant, il use de son droit. Si nous l'en croyons, M. Thiers, qui exerce sur les comités électoraux de Paris une grande influence, aurait tracé une nouvelle ligne de conduite pour la politique extérieure.

« Il faut avant tout, aurait-il dit dans la dernière séance de l'hôtel Saint-Georges, que nous professions de notre amour pour la paix et de notre désir de diminuer les impôts. Les professions de loi doivent tourner sur ces deux idées. Pour le surplus, il suffit de crier contre l'Angleterre et contre M. Guizot. »

Nous ne serions pas étonnés que M. Thiers eût ainsi résumé la question électorale et qu'il l'eût placée dans des proportions qui vont parfaitement à ses vues. Par le maintien de la question du droit de visite, à l'exclusion de toute autre, on a pour la prochaine session une question de cabinet toute prête pour amener une crise ministérielle. Par les attaques concentrées sur M. Guizot, on ébranle l'influence qu'on redoute, et on se prépare ainsi à faire tourner l'action générale vers le point qu'on veut enlever, c'est-à-dire vers le portefeuille des affaires étrangères. Ceci est fort bien calculé par M. Thiers : pour l'opposition de gauche, c'est une duperie.

En vérité, n'est-ce pas chose déplorable que de voir à quel point la question extérieure est amoindrie par tous les organes de la presse parisienne, et que nous en soyons réduits à ne plus entendre depuis six semaines que des dissertations sur les récentes insolences des Anglais, comme si nous n'avions pas les traités de 1815 à lacerer et la défaite de Waterloo à venger ?

Si l'opposition pense que l'on doit ranger ces traités parmi les faits accomplis, si elle est décidée à les maintenir dans le cas où elle arriverait au pouvoir, elle a parfaitement raison de suivre l'impulsion de M. Thiers, de concentrer avec lui toutes ses forces sur le traité du droit de visite et de faire ainsi beaucoup de tapage pour un motif qui n'est pas prépondérant et pour une affaire qui a toutes chances de s'arranger. Ce point diplomatique conclu, elle pourra alors faire aussi des dithyrambes sur les avantages de la paix et proclamer bien haut que la France les doit à son maintien ; elle ne fera de la sorte que paraphraser les paroles des conservateurs et rendre tardivement hommage à la politique extérieure de Louis-Philippe.

L'opposition fera plus : elle donnera en même temps un bill d'indemnité pour la conduite de nos affaires à l'intérieur, car il n'est pas difficile de voir que la compression des idées révolutionnaires n'a été poussée jusqu'à certaines extrémités que dans l'intention de donner des gages de notre sagesse et de nous assurer la paix. On nous a forcés durement à être sages, afin de nous mettre à même de figurer dans les congrès européens ; toutes les lois d'intimidation ont été dictées dans ce but. Est-ce vers ce dénouement que M. Thiers la conduit ? Nous n'en serions pas étonnés ; et, pour peu que les choses que nous voyons continuent à se

développer, nous ne serons pas surpris non plus de voir M. Barrot monter prochainement à la tribune pour faire amende honorable et retirer les fameuses paroles par lesquelles il conviait la France à se tenir prête au besoin à sacrifier son dernier homme et son dernier écu pour sauver son indépendance et sa dignité.

Si l'opposition se laisse ainsi entraîner vers le système de paix à tout prix, la nation ne se montre pas le moins du monde décidée à entrer dans cette voie ; qu'on fasse, elle ne souscrira jamais aux maximes éternelles à l'aide desquelles on voudrait l'amener à oublier le passé. La révolution de 1830 a été pour elle une laceration des traités de 1814 et de 1815, laceration incomplète, il est vrai, mais appelée à se réaliser dans toutes ses phases. Depuis elle n'a jamais cessé de protester contre les concessions faites à l'étranger ; toujours la grande voix de l'opinion publique s'est fait entendre aussitôt que des faits d'ordre supérieur se sont produits. Quand la Pologne s'est soulevée, le gouvernement a dit : « C'est trop loin. » On lui a crié : « Marchons ! » Quand l'Italie a fait appel à l'insurrection, le gouvernement a dit : « Laissons faire. » On lui a répété encore de tous côtés : « Non, marchons ! »

Il est parvenu à étouffer les vœux de l'opinion ; mais, qu'on ne s'y trompe pas, les traités européens qui ont reconnu la réunion de la Pologne à la Russie sont sans sanction morale : la France n'y a pas plus souscrit qu'elle ne souscrira au traité du droit de visite, et ce qu'on fait diplomatiquement sans son adhésion n'est pas définitif.

Aux élections de 1839, que reprochait-on au ministère Molé ? n'était-ce pas surtout ses complaisances envers l'étranger ? Alors deux griefs récents étaient allégués : nous voulons parler de l'abandon d'Ancone et de l'abandon de la Belgique mutilée par le roi Guillaume, contrairement au traité des 24 articles. Que faisait alors M. Thiers ? Il protestait énergiquement contre ces deux actes qu'il regardait comme funestes. Dans la circulaire électorale qu'il adressait à cette époque aux électeurs d'Aix, il formulait ainsi sa désapprobation sur ces deux mesures :

« Il y avait de notre part un engagement à Ancone, cela est vrai ; mais il y avait aussi un engagement envers nous qui n'a point été exécuté ; il y avait là moyen de négocier, d'obtenir du temps, de différer notre départ dans l'intérêt du repos de tout le monde. »

« Il y avait un traité en Belgique, mais un traité que personne n'avait exécuté, ni la Belgique, ni les cinq puissances qui l'ont signé ; il ne s'agissait pas de le déchirer, mais d'en demander la modification. On avait modifié les dix-huit articles, pourquoi ne pas modifier les vingt-quatre ? »

M. Thiers n'a donc plus souvenir de ces faits qu'il a tant blâmés ?

Et l'Espagne ? oublie-t-il qu'il y avait un traité dit de la quadruple alliance pour la protéger, et que maintenant nous n'avons pas d'ambassadeur à Madrid ? La question d'Espagne méritait d'être retenue ; est-il dans l'intention de la réserver, c'est-à-dire d'accepter la politique suivie actuellement par M. Guizot vis-à-vis de cette nation ?

Le traité du 15 juillet méritait bien aussi qu'on s'en occupât et qu'on fit au moins acte de bonne intention pour Mehemet-Ali ; M. Thiers n'y a pas même songé, et la question d'Orient a été rejetée comme la question d'Espagne. On ne parlera ni de l'une ni de l'autre devant les électeurs : on les croit enclins à la paix ; on fera tout son possible pour ne pas troubler sur ce point leur sérénité, et l'opinion nationale sera confisquée pour ne pas déranger certaines combinaisons électorales.

Nous n'avons ici l'intention de redresser les torts de personne, ni de tracer à qui que ce soit une ligne de conduite ; cependant, au milieu de cet affaissement général que nous entrevoyons, au milieu de cette agitation électorale que l'on concentre dans des limites tellement étroites qu'on ne sait à quoi elle aboutira, nous

croions de notre devoir de rappeler aux candidats, quels qu'ils soient, que les transactions qu'ils accomplissent en vue du corps électoral ne sont pas approuvées dans l'opinion démocratique, que les concessions faites depuis 1830 ne nous ont pas liés, et qu'elles seraient non avenues si les véritables intentions de la France étaient suivies.

La carte de l'Europe est à refaire. La Pologne ne restera pas russe, la Belgique ne restera pas isolée de la France ou de la Hollande, et les provinces rhénanes viendront de nouveau faire accession à notre territoire. Ces faits se réaliseront, ou bien la France manquera à sa destination et entrera dans les phases de déperissement et de dégradation.

Restreindre la question extérieure à la question du droit de visite est vraiment chose déplorable ; quand on voit l'opposition se laisser entraîner à des vues aussi étroites et aussi contraires à ses antécédents, on ne peut que la ramener vers son passé pour lui faire mieux envisager l'avenir. Qu'elle y prenne garde : si elle se fait pacifique, elle donnera raison à la politique de Louis-Philippe ; car le système intérieur, ainsi que nous l'avons déjà dit, a été la conséquence de la politique extérieure, et si la paix doit être maintenue à tout prix en ce moment, s'il n'y a d'autre réclamation à faire que sur les traités du droit de visite, alors tout est dit.

L'opposition a eu tort de tant batailler pour la Pologne, pour l'Italie, pour l'Espagne, de s'opposer à l'abandon d'Ancone, à l'exécution du traité des 24 articles, et enfin de protester si souvent contre les traités de 1814 et de 1815.

Dans une nombreuse réunion qui a eu lieu lundi, les électeurs de l'opposition de gauche ont offert la candidature pour l'arrondissement du midi à M. Laforest qui a accepté.

Lundi soir il a été décidé, dans une réunion d'électeurs, que M. Dupont (de l'Eure) serait adopté comme candidat pour le collège du nord.

Le Moniteur du 27 juin publie l'ordonnance sur l'importation des fils de lin et de chanvre et des toiles. Cette ordonnance contient aussi quelques modifications peu importantes pour d'autres marchandises.

Nous donnons la partie qui concerne les fils de lin et de chanvre et les toiles, et l'extrait du rapport du ministre qui y est relatif.

Ou l'il dans ce rapport :

Déjà la loi du 6 mai 1841 avait cherché à renfermer dans de justes limites la concurrence des fils étrangers sur le marché français. Désireux de ne procéder en des questions si complexes qu'avec réserve et modération, nous espérons alors qu'une protection de 10 à 11 0/0 garantirait suffisamment notre filature. Cet espoir ne s'est pas réalisé. Une baisse de prix extraordinaire, résultat des progrès du flage mécanique chez nos voisins et de l'encombrement de leurs produits, jointe à l'emploi de matières moins chères que les nôtres, est venue renverser les calculs et les prévisions du législateur. Pour arrêter aujourd'hui le mal, une augmentation qui pour certaines classes fera plus que le doubler est une mesure indispensable. Nous avons l'honneur de proposer à Votre Majesté de modifier en ce sens le tarif établi par la loi du 6 mai sur les fils de lin et de chanvre.

L'exhaussement du tarif des fils amène, par une conséquence nécessaire, une modification analogue dans celui des toiles et des autres tissus du même genre ; car autrement l'équilibre entre les conditions des deux industries corrélatives serait rompu et nos tisseurs auraient à souffrir de ce qui doit préserver la filature. Mais il ne suffirait pas de reporter sur la toile l'aggravation proposée maintenant sur le fil, il fallait aussi faire reprise de l'augmentation de droit qu'il avait subie l'année dernière et dont alors on avait cru pouvoir se dispenser de tenir compte. L'ordonnance dont je mets le projet sous les yeux de Votre Majesté satisfait à cette double nécessité.

Sire, nous pensons que les produits d'un pays limitrophe, où les condi-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LE BEURRE ET LE SENTIMENT.

I.
 La neige tombait à gros flocons, le ciel était noir comme la chevelure d'un gros romancier de votre connaissance. On était alors au mois de février. Dix heures venaient de sonner à l'horloge de la petite ville de N... dont l'obscurité m'empêchait de vous décrire la physionomie. Tous les bruits de la rue s'étaient progressivement éteints, et l'on n'entendait plus que les pas cadencés d'un homme qui, enveloppé dans un ample paletot d'alpaga, remontait la rue Saint-Pierre, en cachant son nez derrière le collet fourré de son surtout.

Tout-à-coup...
 Mais avant de nous engager plus avant dans notre récit, nous croyons devoir esquisser les traits du personnage entré en scène.

Georges Astruc est certes l'homme le plus original de son département, non de cette originalité qui consiste à manger son potage après le dessert, à porter une marmite en guise de chapeau, comme ce critique blond que vous savez, et à exécuter une symphonie d'Haydn avec une paire de pincettes ; Georges était trop sensé pour fonder un espoir de succès sur d'aussi misérables ressources. Il était simple et naturel, voilà tout, et c'est cette simplicité et ce naturel qui lui avaient constitué une réputation d'originalité en ces jours d'excentricisme où Alfred de Musset passe pour un grand poète, Théophile Gautier pour un grand critique et Jules Lacroix pour un grand peintre, où l'on joue des quatuors dans les églises et des oratorios dans les salles de spectacle. En ces jours de mirabolante outrecuidance où l'on entend répéter tous les lundis par un vieux journal rabâcheur que Debureau est un artiste de premier ordre et M. Bernioz un grand compositeur, Georges Astruc n'avait jamais lu que Lamartine, Chateaubriand et Bernardin de Saint-Pierre. C'est tout au plus s'il connaissait M. J. J. de réputation ; il ne comprenait pas la musique humanitaire ; il se rasait le menton et portait des chapeaux de soie à quinze francs.

Georges a vingt-six ans, une bonne grosse figure réjouie, et possède un modeste revenu grossi par les émoluments de sa place de secrétaire du comice agricole et de celle d'employé de la mairie. Il a fait d'assez bonnes études et passe dans le pays pour un garçon d'esprit. Au demeurant, joyeux, serviable, affectueux, expansif et aimé de tout le monde. Etant encore fort jeune, il avait composé un poème didactique en plusieurs chants

sur l'éducation des épagneuls et avait présenté à la Comédie-Française une tragédie en cinq actes ayant pour titre : Nabuchodonosor. Malheureusement le poème ne put trouver un éditeur, et Nabuchodonosor n'obtint pas même du dédaigneux aréopage de la rue Richelieu les honneurs de la lecture.

Guéri par ce double échec de la fièvre littéraire qu'il avait pris à la sortie du collège, Georges délaissa le commerce des muses pour s'adonner exclusivement au culte de Pomone, de Flore et de Pan ; pour parler moins mythologiquement, il se fit horticulteur. Il acheta les deux volumes in-18 de la Flore Française, lut Picciola d'un bout à l'autre, orna sa fenêtre de cinq ou six pots de geranium, de centaurées et de gentianes et se mit à cultiver avec passion, dans un petit enclos de dix pieds carrés situé sur le derrière de sa maison, plusieurs variétés légumineuses fort intéressantes. Néanmoins, ses préoccupations botaniques et agronomiques ne l'absorbèrent point assez complètement pour ne pas lui laisser le loisir de cultiver, en même temps que ses renouées et ses laitues, la guitare et le flageolet, instruments sur lesquels il était d'une jolie force d'amatour. Georges était donc en outre d'une voix agréable, qualité qui, jointe à l'aménité de son humeur et à l'urbanité de ses manières, le faisait rechercher avec empressement par toutes les sociétés de la petite ville. Au moment où nous prenons cette histoire, Georges Astruc allait se marier. Les conditions et la dot avaient été stipulées, la prétendue avait donné son consentement, et il ne restait plus, pour clore la grande œuvre, que l'accomplissement de la formalité qui précède immédiatement la cérémonie nuptiale, c'est-à-dire la publication des bans.

Pourtant, à la veille de tant de bonheur, une pensée amère venait de temps à autre empoisonner les rêves de félicité dont Georges aimait à se bercer. Sa fiancée, la belle Louise Dumont, celle qu'il avait choisie entre toutes pour répandre des fleurs sur le chemin de son existence, Louise ne paraissait pas heureuse de marcher à l'autel ; elle avait même manifesté quelques symptômes de répugnance la première fois que Georges lui avait parlé de ses intentions matrimoniales. Ce n'est pas que notre héros aimât sa fiancée à la façon des Amadis, des Orsmane, des Othello, bien loin de là ; mais il ressentait pour elle une de ces bonnes et pacifiques affections dont le contact perpétuel du mariage n'altère pas la solidité, et qui nous paraissent préférables à ces exaltations insensées qui, comme les météores incandescents, s'éteignent d'autant plus vite qu'ils ont brillé avec plus d'éclat. Il aurait donc voulu trouver dans sa femme les mêmes sentiments durables et solides ; mais Louise avait accueilli ses premières ouvertures avec une réserve, disons plus, avec une froideur qui l'avait pro-

fondément navré. Cette circonstance plongeait le pauvre Astruc dans un océan de méditations douloureuses et d'intolérables perplexités ; car, au point où en étaient les choses, une rupture, en ouvrant le champ à une foule de conjectures malveillantes et injurieuses, était presque inadmissible, et, d'un autre côté, la perspective des éventualités mortifiantes que font naître les unions mal assorties lui faisait dresser les cheveux sur la tête. Aussi le secrétaire du comice eût-il fini par renoncer à la possession de la belle Louise, en dépit du scandale qui devait s'ensuivre et de l'irritation qu'il devait soulever, s'il n'avait fini par se convaincre que nul homme n'avait produit une impression plus favorable que lui-même sur le cœur de sa dédaigneuse fiancée. Il avait même cru remarquer que, lorsqu'il ne parlait pas d'amour ou de mariage, la jeune fille lui témoignait une préférence marquée sur tous ses lourds concurrents. Cependant, malgré cette remarque, ses craintes et ses indécisions le reprenaient de temps à autre, et faisaient le tourment de sa vie. Heureusement pour son repos qu'une autre pensée, pensée aussi profondément ancrée dans son esprit que celle de son mariage, venait le distraire fréquemment de ses préoccupations amoureuses. Depuis plus de trois mois, cette pensée tenace avait étreint son cerveau dans ses ongles de fer, et souvent elle le détournait complètement de ses soucis matrimoniaux. Voici ce dont il s'agit. Mais auparavant nous croyons devoir demander grâce au lecteur pour les détails vulgaires dans lesquels nous allons entrer ; la fidélité historique nous en fait un devoir rigoureux.

Le pays qu'habitait Astruc exerçait avec la commune normande d'Isigny le monopole des beurres les plus estimés et dont il faisait annuellement une grande exportation dans l'intérieur et à l'étranger. Malheureusement, en sa qualité de membre du comice agricole, Georges s'était aperçu que depuis quelque temps une grande dépréciation se faisait remarquer aux marchés du département sur les beurres indigènes, dépréciation habilement exploitée par la commune rivale dont les produits s'écoulaient avec un désespérante aisance. Georges, en vrai Breton qu'il était, gémit dans ses entrailles de la mortification que subissait sa patrie et jura solennellement de rendre au beurre national la suprématie qu'il avait perdue. Dès lors, il se mit corps et âme à rechercher les causes qui avaient amené sa décadence et avisa aux moyens de les faire disparaître. Il ne se dissimulait pas toutes les difficultés qu'il aurait à surmonter pour arriver à ce résultat. Mais la gloire qu'il entrevoyait dans le succès soutint son ardeur, et il se lança à corps perdu dans le domaine de la science et des découvertes. Il passait les jours et les nuits à feuilleter les ouvrages didactiques et à rechercher la manière la plus convenable d'extraire le butyrum du

Il est de la fabrication se rapprochant davantage des nôtres, pourraient être exceptés des mesures que je viens d'exposer. Mais les négociations entamées avec la Belgique, afin de nous assurer en retour des concessions pour nos vins, nos sels et nos soieries, n'étant pas encore arrivées à leur terme, nous avons dû ajourner l'exception jusqu'à la conclusion probable de ces arrangements.

Art. 1^{er}. Les droits de douanes à l'importation seront établis ou modifiés de la manière suivante à l'égard des objets ci-après désignés, savoir :

Fils de lin ou de chanvre mesurant au kilogramme.

	Ecrus.	Blanchis à quelque degré que ce soit.	Teints.
Simple : 6.000 mètres au moins.	38 f.	54 f.	58 f. les 100 k.
Plus de 6.000 m. et pas plus de 12.000.	48	66	70
Plus de 12.000 m. et pas plus de 24.000.	80	106	106
Plus de 24.000.	125	163	160
Retors : 6.000 m. au moins.	44	61	70
Plus de 6.000 m. et pas plus de 12.000.	60	81	86
Plus de 12.000 m. et pas plus de 24.000.	104	136	134
Plus de 24.000 m.	167	215	205

Les fils d'espèces ou de classes différentes devront, sous les peines établies par la loi du 6 mai 1841, être présentés en douane, par balles ou colis séparés, de manière à ce qu'il n'y ait dans chaque balle ou colis que des fils d'une même espèce et d'une même classe.

Tissus de lin ou de chanvre sans distinction du mode d'importation.

(Toiles unies présentant plus ou moins découverts dans l'espace de 5 millimètres.)

	Ecrus.	Blanches, mi-blanches et imprimées.	Teintes.
Moins de 8 fils.	60 f.	90 f.	90 f. les 100 kilog.
8 fils.	80	116	116
9, 10 et 11 fils.	126	191	146
12 fils.	144	219	167
13, 14 et 15 fils.	201	306	216
16 fils.	267	417	289
17 fils.	287	457	317
18 et 19 fils.	297	477	329
20 fils.	342	567	380
Au-dessus de 20 fils.	467	817	»

Linge de table dont la chaîne présente plus ou moins découverts dans l'espace de 5 millimètres :

- Ouvragé, moins de 16 fils : le droit des toiles unies de 16 fils.
- 16 fils et plus : le droit des toiles unies selon la finesse.
- Damassé : le droit du linge ouvré augmenté de 20 0/0.
- Toile à matelas sans distinction de finesse : 212 f. les 100 kilog.
- Toiles croisées dites coutils pour tentures ou literie : 212 f. les 100 kilog.
- pour vêtements écrus : 322 f. les 100 kilog.
- autres : 364 f. les 100 kilog.

Tissus épais pour tapis de pied, en fil de lin ou de chanvre, teints, de moins de 8 fils aux 5 millimètres : 75 f. les 100 kilog.

Les fils et tissus de lin ou de chanvre importés par les bureaux de la frontière de terre situés d'Armentières à la Malmaison, près Longwy inclusivement, ne seront soumis aux droits ci-dessus que jusqu'au 20 juillet prochain, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

D'après un tableau de la douane de Paris contenant le relevé des marchandises exportées, sous réserve de prime, pendant le mois de mai 1842, il résulte que l'exportation des tissus de pure coton s'est élevée à :

Celle des draps, à	595,850 f.
Celle des tissus et châles de pure laine, à	375,790
Celle des tissus et châles de laine mélangée, à	1,736,235
Celle de la bonneterie, fil et passementerie de pure laine, à	837,282
Celle des chapeaux de paille ou d'écorce, à	35,195
Celle des cuivre, plomb, acajou ouvrés, à	14,036
	42,158

Total. 3,596,547 f.

Produits de la côte occidentale d'Afrique importés en droiture par navires français.

- Cire jaune et brune : Du Sénégal, 3 f. les 100 kilog. ; des autres points de la côte occidentale d'Afrique, 5 f.
- Résineux exotiques non dénommés : Du Sénégal, 25 f. les 100 kilog. ; des autres points de la côte occidentale d'Afrique, 50 f.

Produits de la Martinique et de la Guadeloupe.

- Casse sans apprêt, 20 f. les 100 kilog.
- Rocou, même droit que celui de la Guyane française.
- Horloges en bois : Avec mouvement en métal, 2 f. la pièce ; toutes autres, droit actuel.
- Plumes de parure brutes : Blanches et noires, droits actuels ; autres, y compris les plumes de coq et de vautour, sans distinction de couleur, 100 f. les 100 kilog.
- Plumes et becs de plumes en métal autre que d'or ou d'argent, 4 fr. le kilog.
- Séras ou peignes : A pointes de fer ou de cuivre, même droit que les

instruments aratoires ; à pointes d'acier, même droit que les outils de genre acier.

Lignes : Seront considérées comme *lignes communes* toutes celles qui ont huit tailles ou moins au centimètre, et comme *lignes fines* toutes celles qui ont plus de huit tailles dans le même espace ; la mesure sera prise perpendiculairement au trait du burin.

Charbons de bois et de chevotte par les bureaux compris entre Mont-Saint-Martin et Sierck inclusivement, 1 c. par mètre cube.

Minerais aurifère et argentifère, 40 c. les 100 kilog.

Talc brut en masse, 50 c. les 100 kilog.

Art. 2. Le bureau de Saint-Laurent-du-Var est ajouté à ceux que désigne la loi du 2 juillet 1836 pour l'admission du plâtre préparé, soit moulu, soit calciné, au droit de 10 c. par 100 kilog.

Art. 3. L'entrepôt réel et général des sels est accordé à la ville de Gravelines (Nord), sous les conditions prescrites par les articles 25 de la loi du 8 floréal an XI, 21 et 22 du décret du 11 juin 1806, et 9 et 10 de la loi du 27 février 1832.

Régime spécial à l'île de Corse.

Art. 4. Les pâtes d'Italie payeront à l'importation en Corse 15 fr. les 100 kilog.

La seconde écorce de chêne liège brute ou non moulue cessera de pouvoir être exportée de l'île de Corse à destination de l'étranger. Les expéditions dirigées de ladite île sur les ports de l'Algérie soumis à la domination française continueront d'être permises sous le paiement du droit fixé par la loi du 2 juillet 1836.

Art. 5. Nos ministres secrétaires-d'état au département des finances et au département de l'agriculture et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Le ministère a mis du temps avant d'accorder cette ordonnance aux sollicitations de notre industrie linière aux abois. Il a fallu les instances réitérées du comité des lins et des principaux industriels pour lui arracher cette mesure tardive. Voici, au surplus, comment le *National* apprécie l'ordonnance :

Nous constatons cette victoire obtenue après tant d'efforts ; mais nous ne voulons pas en exagérer l'importance pour notre industrie. L'approvisionnement des marchés est déjà fait pour un an ; les fils anglais ont envahi tous les ports de mer, et la situation de nos filatures est telle que, même après cette ordonnance, elles seront obligées de diminuer leurs établissements. D'un autre côté, rien n'est terminé avec la Belgique, et le poids de l'Angleterre sur ce pays sera certainement cause de nouveaux embarras. Enfin la protection accordée à notre industrie, cette protection nulle pour un an, sera impuissante à l'avenir, et un ministre quel qu'il soit sera obligé de diminuer le jour où le gouvernement anglais offrira lui-même de diminuer son tarif sur nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries, etc. Telle est la situation réelle.

M. Guizot a été forcé dans ses retranchements ; il a fait malgré lui une concession à nos intérêts. La peur seule des élections est venue à propos la lui arracher.

Paris, le 27 juin 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les travaux des fortifications de Paris viennent d'être repris sur tous les points. On y travaille activement. Dans plusieurs endroits les fossés et les terrassements sont entièrement terminés. On déploie surtout une grande activité dans les endroits où la ligne des fortifications se trouve coupée par les grandes routes les plus fréquentées. Le glacis qui longe le bois de Boulogne est achevé. Le fort de Vincennes sera considérablement agrandi et occupera un espace de terrain deux fois plus grand qu'actuellement. On veut en faire une véritable place de guerre, pouvant au besoin recevoir une force armée considérable. Le Mont-Valérien, à en juger par l'étendue des travaux commencés, semble destiné à devenir un des plus importants points du système des fortifications.

— Les ducs d'Orléans et de Nemours se rendront au camp de Lunéville le 12 ou le 13 juillet. Comme nous l'avons déjà dit, ces princes iront de là dans le duché du Luxembourg où ils auront une entrevue avec le roi Guillaume. Le but de cette excursion est toujours le projet de mariage entre le prince Alexandre et la princesse Clémentine. On assure que sous quelques jours la cour des Tuileries enverra un exprès à La Haye pour préparer les négociations. S'il n'intervient aucune opposition, ce mariage aura lieu dans le mois de septembre prochain, et le roi de Hollande viendrait à cette occasion visiter Paris.

— La presse politique a sa bonne part des candidatures dont les électeurs s'occupent en ce moment :

M. Bastide, rédacteur en chef du *National*, est porté à Melle contre M. Auguis, abandonné de tous les hommes indépendants qui n'ont plus en lui aucune confiance.

A Villeneuve-d'Agen, les deux oppositions portent M. de Lesseps, rédacteur en chef du *Commerce*.

M. Léon Faucher, rédacteur en chef du *Courrier français*, se présente à Saint-Valéry-en-Caux, où il paraît devoir être le seul candidat de l'opposition.

cerum et du caseum. Bientôt cependant il s'aperçut que ses investigations lactéologiques lui faisaient négliger les devoirs de ses deux places et les intérêts de son amour, et il se traça une ligne de travail fort judicieuse qui partageait convenablement les heures de la journée :

- De six heures du matin à neuf, études sur le butyrum ;
- De neuf à quatre, le travail de la mairie ;
- De quatre à cinq, le butyrum ;
- De cinq à dix, l'amour ;
- Et enfin de dix heures à minuit, butyrum pour la troisième et dernière fois.

Maintenant que nous avons fait connaître au lecteur le héros de cette histoire, nous allons reprendre le récit interrompu.

Georges Astruc remontait donc silencieusement la rue Saint-Pierre, songeant sans doute au butyrum dont l'heure venait de sonner, lorsqu'il se heurta tout-à-coup et brusquement contre un monsieur qui descendait la rue et que l'obscurité profonde de la nuit l'avait empêché de distinguer.

— Imbécile ! fit le quidam maltraité en portant la main à son nez meurtri.

— Plait-il ? répondit Georges qui croyait avoir mal entendu et qui avait extrait sa canne de sa poche dans la prévision que l'apostrophe serait renouvelée.

— Tiens ! tiens ! tiens ! exclama l'autre en regardant son interlocuteur sous le nez ; mais je ne me trompe pas : c'est bien Georges, Georges Astruc, mon ancien camarade de collège, mon meilleur ami !

— Edouard ! s'écria à son tour le secrétaire du comice agricole, et les deux amis qu'un hasard presque miraculeux réunissait inopinément, au milieu de la nuit, dans une petite ville de Bretagne, tombèrent dans les bras l'un de l'autre et s'étreignirent long-temps avec une affectueuse énergie.

— Je loge à deux pas d'ici, dit Edouard à son ami lorsque les premiers transports furent apaisés. Viens, nous allons causer.

Et il lui fit grimper les trois étages du meilleur hôtel garni de l'endroit, et le força de s'asseoir auprès d'un feu pétillant et flamboyant qui fit éprouver la joviale figure de Georges, légèrement contractée par le froid. Puis tous deux, après avoir bourré et allumé deux bonnes vieilles pipes noircies, ils se mirent à deviser fraternellement, à évoquer mille joyeux souvenirs du temps passé, ce temps que l'on regrette si souvent et vers lequel une puissante impulsion de l'esprit nous reporte sans cesse.

Georges raconta à son camarade toute sa vie, depuis le moment où ils s'étaient quittés à Paris, aux messageries Laffitte et Gaillard, jusqu'à celui où ils venaient de se rencontrer. Il lui parla de Louise Dumont, du comice agricole, du butyrum et de son prochain mariage. Il lui dit qu'il n'y

avait plus que deux bans à publier et un paragraphe à rédiger pour que son bonheur et son rapport fussent complets. Enfin il lui fit un tel imbroglio de beurre, d'amour, de documents agricoles et de sentiments conjugués, que son ami eut une peine infinie à suivre le fil de sa narration. Lorsqu'il eut achevé, son camarade, que nous avons appelé Edouard parce que tel était son nom, lui raconta à son tour les particularités qui avaient marqué son existence depuis sa sortie du collège Louis-le-Grand.

— Tu dois te rappeler, mon cher Georges, que lorsque tu me quittas pour aller en Bretagne, je venais de prendre mes premières inscriptions à l'École de Droit, et que je vivais à Paris de la vie bienheureuse des étudiants paresseux, songeant plus aux plaisirs qu'à l'étude, à la littérature et aux arts qu'au *digeste* et au *droit romain*, gaspillant mon temps dans une savoureuse flânerie, rêvant à l'amour sous les marronniers du Luxembourg, à la gloire dans ma modeste mansarde de la rue de la Harpe. Cette vie me plaisait, et aucune préoccupation de famille ne pouvait m'en détourner ; car, tu le sais, j'étais orphelin presque depuis ma naissance. J'ai-mais ces mille riens qui composent la vie d'un homme qui s'est tracé un plan de conduite de ne rien prévoir et de se laisser aller au fil des événements. Béranger a dit :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans ! et j'étais parfaitement de son avis. J'écrivais convenablement ; j'avais l'imagination jeune, vive, facile. Mes articles, publiés par une revue littéraire, étaient accueillis avec bienveillance et aidaient à me constituer une aisance. Rien ne me manquait ; j'étais heureux enfin, heureux d'un bonheur sans arrière-pensée, sans inquiétude. Le présent était plein de douces jouissances ; l'avenir m'apparaissait magnifique et resplendissant, grâce à une volumineuse dose d'amour-propre qui me faisait présager de nombreux et brillants succès littéraires. J'étais libre de mes actions et de mes pensées, et j'usais de cette liberté pour m'abandonner au *far niente* le plus absolu, pour peindre les rêves de mon imagination des couleurs les plus brillantes.

J'ai toujours été un peu fantasque. Tout jeune encore je m'étais nourri de la lecture de ces livres nébuleux dont l'Allemagne a inondé dans ces dernières années notre monde littéraire, et cette lecture avait répandu sur mon esprit une teinte de poésie mystique et vaporeuse qui se reflétait sur les actions les plus prosaïques de ma vie. J'avais donné asile, dans les solitudes de mon cœur, à une pure et gracieuse image que j'accusai plus tard Scheffer d'avoir dérobée au secret de mes rêves pour produire cette admirable Marguerite qui personnifie si bien toute la pensée de Goethe.

C'était vers cette mystérieuse et invisible création que s'élevaient toutes les aspirations de mon cœur. J'étais rêveur et enthousiaste à l'excès, crédule jusqu'à la naïveté ; tous les mensonges, toutes les impostures,

M. de Gondole, rédacteur en chef de *France*, des deux extrêmes.

M. Walsh, directeur de la *Mode*, a de très-grandes chances pour l'emporter, au collège de Musillac, sur M. Bernard (de Rennes).

M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle*, se représente aux électeurs de Bourbon-Vendée, qui continueront sans doute de lui accorder leur confiance.

M. Pagès (de l'Ariège), rédacteur en chef de la *Patrie*, n'a pas de concurrent dans le collège dont il est le représentant.

Le *Journal des Débats* a deux de ses rédacteurs, MM. Saint-Marc-Girardin et Michel Chevalier, qui le représenteront dans la lutte électorale ; le premier se présente dans la Haute-Vienne ; le second ne compte pas moins d'une dizaine de candidatures.

M. Emile de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*, se présente, comme on sait, à Bourgneuf et à Castel-Sarrasin.

A tous ces noms nous ajouterons ceux de MM. Louis Reybaud, Véron, Sarrans, Blanqui, Horace Say, etc., qui tous ont des rapports avec les différents journaux qui se publient dans la capitale, et qui sont également en instance auprès des électeurs pour obtenir d'eux qu'ils veuillent bien les envoyer au Palais-Bourbon.

Si chacun de ces candidats était nommé, la presse ne manquerait pas de représentants dans la prochaine législature.

— Le *Progrès d'Arras* annonce que la feuille de la préfecture a doublé son tirage et qu'on la distribue *gratis* aux électeurs des deux collèges d'Arras. Qui fait les frais de ces distributions extraordinaires ? Le budget sans doute. Le *Progrès* annonce en même temps que M. le préfet du Pas-de-Calais mande les fonctionnaires publics à son hôtel et les excite à servir les candidatures ministérielles.

De pareilles nouvelles nous arrivent chaque jour de tous les points de la France.

— M. Lestiboudois, dont le nom a fâcheusement retenti dans l'affaire du charbonnage de La Barette, paraît devoir être abandonné par les électeurs patriotes du collège de Lille. L'*Echo du Nord* publie une lettre qui lui est adressée par des électeurs de ce collège et qui annonce que, voulant avoir pour représentants *des hommes dont la conscience est pure* et pour qui la *vertu est un devoir*, ils ont fait choix pour leur candidat de M. Bonte-Pollet, négociant et membre du conseil municipal de Lille. M. Bonte-Pollet, qui, sous la Restauration, a donné des preuves d'un libéralisme sincère, et qui, depuis 1830, est resté dans les rangs de l'opposition, a accepté la candidature qui lui était offerte.

L'*Echo du Nord* déclare que cette candidature a toutes ses sympathies.

— A Cambrai, M. Béry, le candidat que l'administration oppose à l'honorable M. Corne, use d'un singulier moyen pour se concilier les suffrages des cultivateurs de l'arrondissement. Escorté de deux arpenteurs, M. Béry parcourt les campagnes, faisant partout lever des plans et des alignements. Quand il est rencontré par quelque cultivateur qui lui demande le but de son travail, il répond qu'il étudie la direction de tel ou tel chemin qui doit aller d'un point à un autre, chemin qui est toujours utile à celui qui le questionne. Le cultivateur lui répond alors que le chemin qu'il étudierait serait bien avantageux à toutes les localités qu'il intéresse. « C'est vrai, dit M. Béry, et c'est pour cela que je m'en occupe ; malheureusement je n'ai pas une assez grande influence auprès du pouvoir pour assurer que ce chemin se fera. Par exemple, si j'étais député, j'en répondrais bien. » Là-dessus M. Béry entre en matière et s'efforce de démontrer à son interlocuteur que, s'il veut le chemin qui intéresse sa commune, il faut qu'il lui donne sa voix. Nos correspondances ne nous apprennent pas que cette manœuvre ait eu jusqu'à présent beaucoup de succès.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET.

Très-peu d'affaires avant l'ouverture ; le premier cours du parquet a été 79 25. La rente a fléchi dès les premiers cours, et elle est tombée sans réaction jusqu'à 79 ; elle a fermé au parquet à 79 05.

Dans la coulisse, elle est restée offerte à 79 fr.

Point de causes particulières à cette nouvelle baisse, qui n'est que la suite de celle qui a lieu depuis le commencement du mois.

Cinq 0/0, 118 75. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 75 — Trois 0/0, 78 95. — Banque, 3260 00. — Obligations de Paris, 0000 00 — Naples, 105 70. — Dette active d'Espagne, 25 0/0. — Etats-Romains, 103 1/2. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 72 00. — Banque belge, 762 50. — Caisse Lafitte, 1052 50, 5052 50. — Emprunt de 1841, 00 00.

On lit dans la Sentinelle des Pyrénées :

Le gouvernement personnel cherche depuis douze ans à introduire, sinon dans la lettre, du moins dans l'esprit de la charte et de nos institutions, un grave changement ; sa tendance manifeste est, en effet, la consti-

toutes les divagations de l'esprit trouvaient en moi un naïf auditeur et un champion déterminé. Je croyais aux révélations occultes, aux voix intérieures, et tu dois t'en souvenir, car bien souvent, ton *Encyclopédie* à la main, tu essayas de renverser le haut échafaudage de ce que tu appelas *stupides rêveries*. Ton départ me causa une vive douleur ; car, malgré tes sermons et tes gronderies habituelles, l'excellence de ton caractère, l'égalité de ton humeur m'avaient sincèrement attaché à toi. Pour me distraire de ton éloignement et chasser le sentiment de mon isolement, je me mis à chercher les plaisirs bruyants qu'offre la capitale. Je courus les bals, les théâtres, les estaminets, en un mot tous les lieux où l'on gaspille les chastes instincts du cœur au profit de quelques satisfactions sensuelles. Mais ce genre de vie me dégouta bientôt. Comme ces immondices horticulture recouvre la plante précieuse qui doit bientôt se développer et resplendir, le limon du vice ne fit que développer dans mon âme le germe de poésie que la nature y avait mis. Je renonçai bientôt aux fêtes, aux orgies et au tumulte. Je me remis à faire des vers, à admirer les fleurs, à suivre dans les airs le vol capricieux d'un lépidoptère aux ailes de gaze, et dans le ciel la marche des étoiles brillantes auxquelles mon imagination donnait une âme et qu'elle revêtissait souvent des formes les plus séduisantes. C'est une belle et pâle étoile que j'avais choisie au milieu de ses sœurs pour ma bien-aimée, et je lui avais voué un culte d'amour et d'adoration dont Dieu eût été jaloux. Il m'arriva de passer une nuit entière à la contempler et à l'appeler des noms les plus doux, les plus inépuisables. Le jour me surprit à la fenêtre et j'y gagnai une bonne fluxion de poitrine qui me retint au lit pendant plus d'un mois. Tu confondis que cette existence excentrique, en m'isolant du bruit et des préoccupations de la vie réelle, dut imprimer à mes facultés une direction particulière. Jusqu'alors je n'avais été qu'un prosateur assez habile ; je devins poète tout-à-fait. Pour tout autre ce n'eût été qu'un pas, pour moi même avec ses tristes réalités, avec ses désenchantements auxquels on se heurte à chaque pas, la vie est belle pour l'être privilégié sur qui Dieu a laissé tomber une étincelle du feu sacré, une parcelle de sa divine essence. La poésie ! cet oasis au désert, cette fleur sur la fenêtre du prisonnier, ce cri d'amour de la nature, ce chant céleste qui épanouit le cœur ! la poésie ! je la chantais en moi, je la comprenais, je...

— Dis donc, Edouard, interrompit en ce moment Georges en baillant d'une façon irrévérencieuse, il est tout-à-l'heure minuit, et je dois me lever demain à six heures. Mettons donc pour un instant cette divine poésie de côté et arrivons au dénouement.

(La suite à un prochain numéro.)

PAUL S.

l'apan d'une aristocratie composée de fonctionnaires et d'hommes d'Etat, aristocratie bâtarde sans aucun précédent dans nos traditions nationales. Un système persévérant qui a le plus souvent procédé par de sourdes machinations, mais dont l'impudente audace a dédaigné en quelques occasions le masque de l'hypocrisie, ce système a déjà obtenu de grands succès : son trait le plus saillant est une ténacité opiniâtre qui se résistances les plus légitimes. Sérieusement menacé, à l'égard des élections de 1839, on crut un instant qu'il allait succomber; mais il sut habilement exploiter l'ambition de quelques hommes et il put encore se maintenir, grâce à la lâche défection de MM. Guizot, Passy et Dufaure.

Aujourd'hui il est plus puissant que jamais. Si les électeurs ne viennent à mettre ordre, le pays se trouvera insensiblement conduit à la domination et à l'exploitation aristocratique par une révolution légale, par une voie lente, mais aussi la plus sûre dans ses résultats; il faudra encore une fois le réveil du peuple et sa toute puissante intervention pour écraser cette nouvelle tyrannie. Déjà le gouvernement est maître de la chambre des députés dont la nomination est entre ses mains; on ne saurait mieux le comparer qu'à un grand conseil-d'état à vie, avec cette différence que le nombre de ses membres n'étant pas limité, pour peu qu'elle témoigne le moindre velléité d'indépendance, le ministère a toujours la ressource de la dompter et de la soumettre au moyen des *fournées*.

La chambre des députés, qui devait servir de contrôle, de centre de résistance aux empiétements de l'arbitraire ministériel, est également placée sous la dépendance du gouvernement par l'invasion des fonctionnaires, des députés fournisseurs ou jouissant de monopoles à l'abri de tarifs protecteurs. Cette association de fonctionnaires vivants du budget et de députés monopoleurs maîtrise la chambre; elle forme une majorité compacte soumise à l'influence ministérielle, et dont le lien solidaire entre ces intérêts privilégiés est une assurance mutuelle qui leur fait maintenir le *statu quo* et repousser tout progrès politique. Or, la négation de tout progrès et l'opposition systématique à la plus légère réforme sont le caractère le plus distinctif de tous les gouvernements aristocratiques ou de ceux qui tendent à le devenir.

Il ne reste plus au pays légal d'autre moyen de résistance à l'établissement permanent de cette exploitation de la France par les fonctionnaires et les monopoleurs que l'opposition du corps électoral; mais le nombre des électeurs est si restreint que nos gouvernants ne désespèrent pas d'entamer et de séduire même la majorité par la corruption, par l'appât des places secondaires, des petites positions, des sous-traités. Si ce système pouvait prévaloir, la pire de toutes les aristocraties, celle de la richesse, s'établirait sans conteste et se poserait souveraine du reste de la nation; d'un côté, moins de cent mille individus disposeraient de tout, et, de l'autre, trente-trois millions d'habitants seraient dépouillés de toute existence politique.

Alors la France deviendrait l'apanage de quelques familles dont les hommes d'argent de notre époque auraient formé la souche. Voilà la pensée permanente, et aujourd'hui mise à nu, du gouvernement; c'est le rêve et le but de M. Guizot, type et chef de l'école doctrinaire et calviniste qui repose sur la distinction des races, qui a érigé en principes que certaines classes sont faites pour commander et d'autres pour obéir. Cette école, en effet, conteste la souveraineté des majorités et n'admet que la *souveraineté de la raison*. Or, ce point de départ philosophique conduit nécessairement à l'inégalité politique, à la distinction arbitraire entre les capables et les incapables.

M. Dornès a adressé aux électeurs de Bourgneuf et de Castel-Sarrasin une brochure destinée à mettre en lumière le savoir-faire industriel de M. Emile de Girardin. Avant de faire cet envoi aux citoyens dont M. de Girardin sollicite en ce moment les suffrages, M. Dornès avait fait remettre à M. de Girardin deux exemplaires de la brochure dirigée contre lui. Cet envoi était accompagné de la lettre suivante :

Monsieur,
Je réponds aujourd'hui au défi que vous m'avez porté il y a quelque temps. Je vous l'ai dit : je n'aime pas la polémique pour la polémique; il faut qu'elle ait à mes yeux de l'utilité et de l'à-propos. Si vous étiez resté dans la vie privée, si vous n'aspiriez pas à l'honneur d'être l'un des représentants de mon pays, je me serais tû, malgré les interprétations triomphantes que vous n'auriez pas manqué de tirer de mon silence. Mais vous êtes candidat dans deux collèges, j'ai pensé ne plus devoir balancer; j'ai dû publier les motifs qui m'ont déterminé à me constituer votre adversaire. Je vous envoie la brochure que j'adresse aux électeurs de Bourgneuf et de Castel-Sarrasin pour combattre votre double candidature. Je vous l'envoie en temps utile, pour que vous puissiez y répondre si vous le jugez convenable.

Agréer, etc. A. DORNÈS.

On lit dans la *Feuille de Cambrai* :
En général, les élections se présentent bien pour l'opposition, et nous ne serions pas surpris de sa victoire complète. S'il en est ainsi, la chambre prochaine fera justice du ministère le plus déplorable qui ait jamais pesé sur le pays.

Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement ? Le corps électoral pourrait-il, sans se compromettre lui-même, soutenir un cabinet qui nous a valu la réaction persévérante contre la presse qui a signalé son avènement, les honteuses concessions faites à l'ambition de l'Angleterre et à la jalousie des autres puissances, l'augmentation disproportionnée du budget de nos dépenses, le déficit qui menace de s'accroître indéfiniment, et enfin le droit de visite, c'est-à-dire la subjection de notre marine à celle de l'Angleterre ?

Jusqu'au dernier jour nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs tous les faits qui se rattachent à la question du droit de visite et qui montrent combien il serait dangereux de laisser la solution de cette affaire à un homme aussi disposé que M. Guizot à protéger les intérêts anglais. Voici ce que l'on écrit de Brest, à la date du 24 juin, au *Constitutionnel* :

M. Bonet, commandant la station des côtes d'Afrique, vient d'arriver ici sur son brick le *Nisus*, qui n'y était point attendu. A bord se trouve comme passager M. Montagnies de la Roque, capitaine de vaisseau, gouverneur du Sénégal. La cause de ces voyages n'est pas clairement indiquée; elle n'est pas dans l'arrêté pour le monopole du commerce de la gomme, arrêté reproché à M. Montagnies. Il est probable que les abus du droit de visite ont parvenus à de tels excès que les communications écrites n'ont plus paru suffire. Ces visites s'exercent à coups de hache, de la façon la plus brutale pour les cargaisons et les équipages. L'amirauté anglaise renforce ses stations en nombre et en calibre de bâtiments. Ne pourrait-on y envoyer au moins une corvette française ?

La lettre suivante de la Guadeloupe, en date du 7 mai, qui nous est communiquée par une maison de commerce de notre place, dit le *Journal du Havre*, expose avec l'accent de la vérité la situation désastreuse qu'a faite à nos colonies l'ajournement de la loi sur les sucres. Nous n'y ajouterons aucun commentaire :

Quelle déplorable nouvelle pour le pays que celle qui nous apprend l'ajournement définitif du projet de loi concernant les sucres ! Bien que nous connaissions déjà le manque de foi du ministère Guizot, nous nous plaignions à croire que les manifestations unanimes et énergiques des ports de mer auraient pu faire revenir le cabinet sur sa première décision; mais ce dernier espoir s'est évanoui, et il ne nous reste plus aujourd'hui qu'à subir les tortures auxquelles nous sommes condamnés, et à assister les bras croisés à la ruine de notre malheureux pays ! La conduite, dans cette circonstance, des hommes d'état qui nous gouvernent, est d'autant plus inouïe que, quoi qu'ils en disent, c'est sous la bonne foi de leurs promesses répétées et les plus formelles que le commerce s'est lancé dans des spéculations dont les fâcheux résultats sont incalculables.

Et remarquez, messieurs, que, pour cette fois, jamais notre place n'avait montré autant de réserve en se livrant aux spéculations auxquelles l'avait pour ainsi dire conviée le commerce de France, puisqu'il n'est pas une

seule opération de sucre qui n'ait été faite au-dessous des limites tracées par les maisons les mieux informées des différents ports de mer.

Nos sucres sont tombés à 15 et à 17 francs, et même, à ces misérables prix, il ne s'en vend guère, faute d'argent pour les payer. La nuée de navires qui encombrant notre port a fait baisser le fret dans la même proportion, et l'on peut dire qu'aujourd'hui il n'y a de cours établis ni pour le sucre ni pour le fret.

On lit dans le *Messageur* :
Par ordonnance royale, en date du 22 juin, M. Poupion, procureur du roi à Rochefort, a été révoqué.

On se rappelle l'incident auquel avait donné lieu à la chambre des députés la nomination de ce magistrat du parquet de Falaise à celui de Rochefort. Le gouvernement a acquis la preuve que les faits qu'on avait allégués sont complètement inexacts. La mesure prise aujourd'hui à l'égard de M. Poupion aurait eu lieu plus tôt si son état de maladie n'avait retardé les explications qui ont dû lui être demandées avant de prendre une détermination définitive à son égard.

On n'a pas oublié qu'il avait été dit à la tribune que le changement de siège de M. Poupion était le résultat de son refus de complaire au sous-préfet dans une circonstance délicate et dans un intérêt électoral. Il est difficile que M. Poupion reste muet sous le coup qui le frappe.

Tribunaux.

Dans une certaine guerre, un certain général anglais s'empara d'une certaine petite ville française. Les bourgeois avaient fait leur devoir : ils s'étaient bravement battus; aussi furent-ils bravement rançonnés. Ceci est de la justice internationale, que plus un ennemi a montré de courage, moins il lui est dû de miséricorde. Les bourgeois payèrent la contribution de guerre et se crurent quittes. Ce ne fut pas l'avis du général vainqueur qui, l'argent empoché, décréta qu'à jour et heure indiqués toutes les femmes de la ville et toutes les filles en âge de discrétion eussent à se rendre au quartier-général en parure des dimanches, accorties, propres, pompadées et musquées, portant sous le bras un sac contenant une certaine mesure d'orge prescrite.

Dans l'intérêt de l'art historique et pour l'art, nous devons dire que les historiens racontent diversement cette seconde contribution : Anglais et Français ont brodé sur ce thème; nous ajoutons une variante que nous maintenons bonne jusqu'à preuve contraire.

Que les Anglais voulussent de l'orge, cela ne surprit point : on connaît leur amour de l'impôt de guerre en général et de la bière en particulier; mais qu'ils voulussent cette orge dans un sac, ce sac porté sous le bras d'une femme, cette femme en âge de discrétion, cette discrétion endimanchée et musquée, voilà ce qui surprit maris et fiancés, et leur donna à réfléchir.

Ils avaient trois jours pour cela, que bien ils employèrent. Ils s'assemblèrent et délibérèrent sur les moyens de tromper le cruel Holopherne; on parla, on gesticula, on s'indigna, mais pas la moindre Judith, pas le plus chétif David ne s'était présenté pour escoufler le géant.

Un des plus sages délibérants, à la fin du troisième jour, opina ainsi : « M'est avis, bourgeois mes compagnons, que nous perdons notre peine à deviser, à moins que quelqu'un de vous ne s'inscrive contre la vérité de ce vieux proverbe : « Contre la force point de résistance. » Le proverbe mit fin aux débats; l'orge fut portée dans les conditions et formes prescrites.

Ceci s'étant ainsi passé, les Anglais partirent, les maris et fiancés crièrent, les femmes et filles se démarrièrent et se marièrent, les prêtres baptisèrent et rendirent grâce au Seigneur, qui jamais plus que l'année suivante ne donna plus belle récolte en orge et autres productions.

Plusieurs siècles ont passé sur cette petite histoire, mais la mémoire en est encore toute fraîche aux habitants de la petite ville. Pour la faire oublier, ils prirent tout juste la mesure qui devait la perpétuer.

D'un commun accord ils décidèrent que tout étranger, tout goguenard, tout individu quelconque qui, dans leur ville, se permettrait la moindre allusion à l'aventure, serait pris par les quatre membres et jeté dans le bassin de la fontaine publique pour y être immergé jusqu'à entière guérison de son intempérance de langue. Pour mériter ce châtiement, il suffisait d'avoir dit : « Combien vaut l'orge, » ou autres phrases ayant trait plus ou moins directement à la grenaille maudite.

On ne saurait croire combien ce seul mot retranché du vocabulaire de la petite ville a enrichi sa littérature de périphrases, tournures élégantes, précautions oratoires et aratoires, et combien aussi ce seul mot a valu d'immersions dans la fontaine aux illettrés et ignorants.

Aujourd'hui, en l'an de grâce 1842, la petite ville est plus riche, plus jolie, plus coquette que jamais. Elle fait un commerce considérable, l'ingratitude de cette même orge dont elle défend de prononcer le nom.

Sous une des arches de son pont tourne un moulin dont les meules, nuit et jour, écosent délicatement l'orge pour la rendre au commerce arrondie, diaphane, blanche, luisante, en un mot, perlée.

L'heureux propriétaire de ce moulin est la perle des hommes, beau brun, solidement construit, bon chasseur, dit-il, pêcheur détestable, mais gai convive, joli convive, convive superbe, sublime d'entrain, de gaieté, de bonheur, adorant le piquant où qu'il soit, sous le bouchon champenois, la feuille de la Havane ou l'occiput d'un bel esprit.

Il y a quelques jours, il revenait d'un dîner prié et reconduisait un convive, son commettant, grand acheteur d'orge perlée, pratique qu'il faut choyer et ramener dans le droit chemin, selon la morale du commerce véridique et pur. Chemin faisant, on parla d'affaires, d'orge par conséquent. Il était nuit; les deux amis jasaient haut et vite : leur mélodie s'entendait de loin, mais retombant toujours dans le même motif, le thème obligé, l'orge, l'orge de Lagny. C'était bien naturel de parler d'orge entre marchands d'orges qui font leurs orges.

Mais d'aventure passaient au même instant dans la même rue, et les suivant à la piste, quatre jeunes gens, autres dîneurs, qui, après un long séjour au cabaret, regagnaient leurs portes. Une première fois le mot fatal résonna à leur oreille, ils l'ouvrirent plus grande; deux fois, trois fois, dix fois elle en fut désagréablement affectée. L'orge leur montant à la tête, d'un bond ils s'élançèrent sur les causeurs en criant :

— A la fontaine ! à la fontaine !
— A la fontaine ! mais vous n'y pensez pas, s'écria l'athlétique meunier; regardez-moi bien, je suis enfant du pays, M. C..., le meunier du pont.

— A la fontaine !
— Je suis capitaine de la garde nationale...
— A la fontaine !
— Membre du conseil municipal...
— A la fontaine !
— Répartiteur des contributions directes...
— Oui, et anglaises; à la fontaine !

Tout cela était vrai; mais le curieux de l'affaire était que les quatre gars qui défendaient si chaudement l'honneur de la petite ville n'étaient pas de la ville. Ils venaient de prendre leur droit de cité au cabaret; ils connaissaient l'histoire de l'orge, et, de leur seule autorité, ils s'étaient faits les champions des murailles où ils venaient de s'abreuver.

Le jeu devenait sérieux; ils s'étaient élançés pour saisir leurs victimes et les plonger dans l'onde vengeresse, quand le meunier, se débarassant de ses adversaires, courut sur les deux qui s'étaient emparés de son cher commettant et leur administra non un baptême d'eau claire, mais de bons et solides horions parfaitement conditionnés.

Tout finit là ce soir; mais, à quelques jours de là, le vainqueur reçut une citation pour se voir condamner à payer emplâtres et sangsues que deux des battus s'étaient fait poser sur et à l'entour de la face, et, de plus, une centaine de francs pour dommages-intérêts, perte de temps et souffrances physiques, morales et historiques.

En présence des faits racontés par les deux négociants, il n'y avait pas matière à condamnation; ils avaient été provoqués, eux gens connus et tranquilles; ils n'étaient que deux contre quatre. Les battus ont prétendu n'avoir voulu que plaisanter : l'histoire de rire, de jouer une petite farce; mais leur histoire, prodigieusement modifiée, n'a pas trouvé créance. Les deux prévenus ont été acquittés sans dépens. En meunier sans rancune comme sans souci, M. C..., de nouveau vainqueur, a payé les emplâtres, et plus que jamais moult l'orge, vend l'orge, perle l'orge et s'enrichit de l'orge, la graine, selon lui, la plus belle, la plus précieuse, la perle des graines, malgré tout son respect pour les traditions plus ou moins historiques. (Le Droit.)

Chronique.

LYON.

Lundi matin un enfant de dix ans, nommé Eugène Lautrey, s'est noyé à l'abreuvoir de Pierre-Seize, en s'amusant dans un bateau; il n'a pu être retiré qu'après cinq quarts d'heure de recherches.

— Lundi, sur le quai du Rhône, près de l'entrée de la galerie de l'Hôtel-Dieu, deux agents venaient de saisir un chien non muselé. Comme toujours, un groupe de curieux s'était formé autour d'eux. Tout-à-coup le garde du passage se précipita sur le chien, l'enleva et l'emmena pour le rendre à son maître, dit-on, malgré les vives réclamations des deux agents.

— Une fille domestique s'est noyée dans un réservoir d'eau du quartier Saint-Just, sur le bord duquel elle avait établi un banc de laveur. Il paraît qu'en savonnant son linge elle aura perdu l'équilibre et aura été précipitée dans ce réservoir sans qu'aucun secours ait pu lui être donné.

On aurait long-temps ignoré ce que cette personne était devenue, si le bonnet dont sa tête était couverte n'eût été vu surnageant sur l'eau.

— M. le maire de Lyon donne avis que le plan par lequel le conseil municipal a arrêté l'alignement du quartier de Saint-Nizier dans le périmètre ci-dessous indiqué est déposé pendant huit jours consécutifs à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la voirie, à partir du 27 du courant.

Un registre est ouvert pour recevoir les réclamations qui pourraient être faites sur les alignements projetés, et procès-verbal en sera dressé conformément à la circulaire ministérielle du 29 octobre.

Voici les parties de la ville que ce plan embrasse :
Rectification du quartier de Saint-Nizier comprenant un périmètre limité : à l'est, par le quai de Retz, depuis la rue Ménestrier jusques et y compris la place du Concert; au nord, par la rue Ménestrier, rue Neuve, rue de la Fromagerie, rue de la Limace, rue des Bouquetiers et la place d'Albon; à l'ouest, par le quai Villeroi et en partie par le quai Saint-Antoine; au midi, par la rue Claudia, la place des Cordeliers, la rue Grenette et le prolongement projeté de cette rue jusqu'au quai Saint-Antoine.

DÉPARTEMENTS.

On lit dans la *Sentinelles du Jura* du 27 juin :

« M. Barqui, artiste de Lyon, est venu donner avec la troupe de M. Verne, qui a quitté Lons-le-Saunier aujourd'hui, quelques représentations sur notre théâtre. Il est présumable que, sans l'extrême chaleur dont nous sommes accablés depuis quelque temps, elles auraient été plus suivies et plus nombreuses. Néanmoins, dans le peu d'ouvrages où nous l'avons vu, nous avons pu reconnaître un comédien d'étude; les divers caractères qu'il a su donner aux différents rôles qu'il a joués prouvent qu'il s'est sérieusement occupé de cet art si difficile.

« La sensibilité qu'il a déployée dans *Pauvre Jacques*, la variété des différents personnages de la *Famille improvisée*, la vérité et le comique qu'il a montrés dans les autres rôles nous font regretter que son séjour dans notre ville n'ait pas été plus long. Espérons qu'un jour il reviendra recueillir de nouveaux témoignages de la satisfaction du public jurassien. »

Nouvelles Diverses.

Un journal de Louisville (Etats-Unis) du 21 mai rapporte que, dans la nuit du 16 au 17, le bateau à vapeur *Douglas* se rendait de New-Madrid à Louisville, lorsque le tuyau conducteur de la vapeur se détacha de la chaudière avec une telle violence qu'il enfonça les parois de la cabine des passagers, sur lesquels il vomit la vapeur dont il était chargé. Un grand nombre de personnes furent atteintes; six avaient succombé presque instantanément, et on craignait que plusieurs autres ne pussent survivre à leurs blessures.

— Le 26 mai, le steamboat *Purpoise* remorquait le navire *Panthea* qui partait de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, lorsque la bouilloire de bâbord éclata avec une horrible explosion qui fut entendue dans toute la ville. Une partie du pont fut détruite, et il y eut d'autres avaries considérables. Par un heureux hasard, il n'y eut aucun accident sur le *Panthea* qui se trouvait côte à côte du *Purpoise*; mais sur celui-ci six personnes furent atteintes et l'on crut d'abord qu'aucune ne survivrait. Le lendemain cependant, deux seulement étaient mortes, et l'on espérait sauver les quatre autres; plusieurs individus qui se trouvaient sur les navires voisins furent blessés par des éclats de bois.

Nouvelles Etrangères.

BRÉSIL.

Dans son rapport le capitaine Maugendre, commandant le navire *Louise-Marie*, arrivé au Havre de Buénos-Ayres, nous donne les détails suivants sur la situation politique de ce pays :

« Les affaires politiques étaient très-embrouillées; on prétendait que Paz, à la tête des Corretinos, et l'armée de l'Entre-Rios, ainsi qu'environ 3,000 hommes commandés par Fruct. Rivera, étaient prêts à passer le Parana, à Santa-Fé, pour se diriger sur Buénos-Ayres.

« La coalition est presque générale contre Rosas. Celui-ci avait recommencé les exécutions qui ont accueilli M. de Mackau à l'époque de son séjour à Buénos-Ayres; on prétend que plus de 150 victimes ont été passées par les armes dans le temps des jours gras. Presque tous étaient des prisonniers qui gémissaient dans les prisons depuis la déroutée de Lavalle et qui espéraient chaque jour leur sortie.

« Beaucoup d'ordres d'arrestations avaient été lancés, mais beaucoup avaient été éludés par la fuite; toutes les nations s'y prêtant, il est peu de navires de la grande rade qui n'aient recélé quelques personnes jusqu'au moment où elles trouvaient l'occasion de se diriger sur Monte-Video. On ne saurait trop vanter le zèle et l'humanité qu'ont déployés MM. Penarros et Clos, commandant les navires de guerre français *l'Aréthuse* et *l'Eclair*, dans ces malheureux moments, et plus particulièrement M. Clos, que la position de son navire en petite rade mettait plus à même de se livrer à son penchant à sauver des malheureux qu'on traquait à terre comme des bêtes fauves et qui sont sans énergie pour sortir de la triste position où ils se trouvent. » (Journal du Havre.)

SUISSE.

SAINT-GALL. — Le grand-conseil a approuvé un projet de décret fixant à 1 0/0 l'impôt sur la fortune. Il a approuvé les motifs qui ont engagé l'administration à continuer de tirer le sel de la Bavière et du Wurtemberg, au lieu de Bâle-Campagne.

M. l'ancien landammann Fels a été élu landammann-président du petit-conseil pour le second semestre de 1842.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

500 fr. de récompense.

On a perdu ce matin, à neuf heures, des façades du Rhône, n° 10, aux façades de la Saône, n° 2, en traversant la place Bellecour, du côté du stationnement des fiacres. UN PORTEFEUILLE VERT, contenant 1,750 f. en sept billets de 250 f. de la banque de Lyon, plus un effet de 1,000 f. endossé au blanc, payable en septembre prochain. S'adresser chez MM. Descours et Recamier, rue de Savoie.

LA RELIGION

PROUVÉE

autant par la seule raison que par l'écriture,

PAR M. REVOL-ANISSON, ANCIEN PROCUREUR DU ROI.

« Un style neuf et mis à la portée de tout le monde, une morale saine, une élévation d'idées que l'on ne rencontre dans aucun écrit de ce genre, assurent à cet ouvrage un succès certain. » (Paroles de M. Aubry, chanoine à Laval.)

Trois volumes in-8°, édition de luxe. Prix : 12 f., rendu à domicile. On peut souscrire chez les principaux libraires. (827)

(TROISIÈME PUBLICATION.)

ARGENTERIE.

Le vendredi premier juillet 1842, à onze heures du matin, il sera vendu, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er}, couverts, lunettes, montres en argent, tabatières, montres en or, beau nécessaire pour homme garni en argent, etc. (2234)

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue Tramassac n^o 2.

VENTE JUDICIAIRE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi neuf juillet 1842,

D'IMMEUBLES

Situés à Neuville-sur-Saône (Rhône), composés

de bâtiments, moulins, cours d'eau, jardin, prés et terres.

DÉPENDANT DE LA SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE DE M. BENOIT PERROT.

Sur cette propriété placée dans une belle exposition de l'ancien parc de Neuville, à quelques pas du village, près des rives de la Saône, il existe deux grands et beaux moulins à blé mus par deux cours d'eau intarissables qui assurent une activité continue à ces usines d'un excellent rapport; car, affermées plus de 5,000 f. par année, elles offrent un accroissement certain de revenu.

Ces immeubles seront vendus en deux lots. Le premier comprend le grand moulin d'une construction récente, les bâtiments et une partie de jardin et pré-verger; il est de la superficie totale de soixante-sept ares trente-huit centiares, et a été estimé 65,000 f.

Le second lot comprend un autre moulin, les bâtiments et dépendances dans lesquels il est établi, et une autre partie de jardin et de pré-verger; il est de l'étendue superficielle totale de vingt-six ares quatre-vingt-six centiares, et a été estimé 17,500 f.

Sauf l'enchère générale sur les deux lots réunis. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Brun, avoué, chargé des formalités de la vente. (2534)

Etude de M^e Pierre-Paul Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

Adjudication fixée au samedi 2 juillet 1842.

A VENDRE,

par la voie de la licitation judiciaire,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, Pardevant le tribunal civil de Lyon, SUR LA MISE A PRIX DE SOIXANTE MILLE FRANCS, QUI SERVIRA DE PREMIÈRE ENCHÈRE,

UNEMAISON

Située à Lyon, rue des Confalons, 5.

Dépendant de la succession de dame Devars, décédée épouse de M. François Grandvoinet. (5322)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à la Guillotière, grande route de Vienne, 27.

Cette propriété se compose de maison bourgeoise, bâtiments d'exploitation et tènement de fonds, cultivé la plus grande partie en jardin, le tout contigu, de la contenance d'environ 71 ares 11 centiares.

Cette vente aura lieu le 30 juin 1842, à onze heures du matin, à Lyon, en l'étude et par le ministère dudit M^e Laforest, chargé de traiter de gré à gré. (4958)

ÉTUDE DE M^e BECCAT, NOTAIRE A TRÉVOUX. VENTE AUX ENCHÈRES, A TRÉVOUX (AIN),

En l'étude de M^e Beccat, notaire,

le dimanche 5 juillet 1842, à dix heures du matin,

D'UN VIGNOBLE

Appelé la Furcherte,

Situé à Saint-Didier-de-Formans,

A cinq minutes de la ville de Trévoux,

COMPOSÉ

1. De bâtiments d'exploitation garnis de cuves, pressoirs, agrès et accessoires, avec cour, jardin, vignes et terre chevenière, d'une contenance ensemble d'un hectare 70 ares 21 centiares;

2. D'une terre fromentière d'un hectare 87 ares 70 centiares, près des tours de Trévoux;

3. D'un fonds en vigne et partie en chevenier, de 65 ares 87 centiares, au lieu dit les Ruettes;

4. D'un autre fonds en vigne et partie en chevenier, de 41 ares 81 centiares, au même lieu des Ruettes;

5. D'un fonds d'un hectare 78 ares, moitié en terre, moitié en vigne, au lieu appelé Champ Berthand.

Les bâtiments, cuves et pressoirs sont neufs et en parfait état.

Les fonds sont de première classe et d'un très-bon rapport.

S'adresser, pour traiter de gré à gré et pour tous renseignements, audit M^e Beccat, notaire à Trévoux, ou à M. Guichard père, géomètre à Reyrieux, près Trévoux. (5582)

MÊME ÉTUDE.

VENTE A L'AMIABLE,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Guillotière, rue d'Enfer, 2.

Cette propriété se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, pré et jardin contigu, de la contenance d'environ 1 hectare 29 ares 50 centiares, clos de murs. Les fonds sont de première qualité et dans le meilleur état possible.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Laforest. (4957)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

Par acte passé devant M^es Duguey et son collègue, notaires à Lyon, le dix-huit juin courant, il a été formé une société entre les sieurs PHILIPPE AEGERTER et JEAN-BAPTISTE-LOUIS JARAY, pour le commerce de la brasserie de bière.

Cette société a été contractée pour six années qui ont pris cours le vingt-quatre juin courant mois, et finiront à pareille époque de l'année mil huit cent quarante-huit. (4600)

MÊME ÉTUDE.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 51, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES,

par suite d'autorisation judiciaire,

DE LA PROPRIÉTÉ

dépendant

De la succession de M^{me} veuve Drogat de la Condamine, née Catherine Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de marronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles. S'adresser à l'étude de M^e Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4599)

ÉTUDE DE M^e DUCRUET, NOTAIRE, QUAI DE L'ARCHEVÊCHÉ, A LYON.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN BRAU

DOMAINE,

réunissant l'utile à l'agréable.

SITUÉ A LISSIEUX, CANTON DE LIMONEST,

à seize kilomètres de Lyon,

AYANT UN PAVILLON ET UN MUR QUI LONGE LA ROUTE DE PARIS A LYON.

La maison de maître est exposée au midi et à cinq minutes de l'église. Elle est vaste et commode, placée entre jardin anglais et verger, pièce d'eau servant de lavoir et alimentée par une source d'eau vive, grands bâtiments pour l'exploitation, logement du granger, écuries, fenils, hangars, caves, pressoir, foudres, cheptel composé de tout ce qui est nécessaire à l'exploitation du domaine.

Ce domaine se compose de prés, vignes, terres, bois d'agrément, jardins et vergers, le tout garni de plus de mille arbres à fruits en plein rapport, et de la contenance environ de douze hectares vingt-huit ares.

On donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M^e Ducruet, notaire, quai de l'Archevêché, à Lyon. (4510)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N^o 10.

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ayant des connaissances commerciales pour une brasserie de bière en pleine activité et avantageusement située dans Lyon. S'adresser audit M^e Laval. (4895)

A vendre.

UN FONDS DE BONNETERIE en pleine activité, composé d'une très-bonne clientèle, d'une vente facile, situé à l'angle de la rue des Bouquetiers et de la place d'Albon.

S'adresser, pour traiter, à M. Blanc, propriétaire dudit fonds. (796)

A vendre pour cause de maladie.

UN JOLI FONDS DE CAFÉ tout réparé à neuf, bien achalandé, situé sur un des quais les plus fréquentés et les plus commerçants de Lyon.

S'adresser à M. Chapeau, rue des Célestins, 6. (814)

A vendre.

UN FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé, situé à la Guillotière, rue du Repos, n. 1.

S'y adresser. On donnera toute facilité pour les paiements. (795)

AVIS

Compagnie lyonnaise d'Assurances CONTRE L'INCENDIE.

L'assemblée générale convoquée pour le 28 courant, n'ayant pas réuni le nombre d'actionnaires déterminé par les statuts, a été, conformément à l'article 50 desdits statuts, renvoyée au mercredi treize juillet prochain, à neuf heures du matin. Quel que soit le nombre des membres présents ou des actions représentées, la délibération prise par l'assemblée sera valable.

L'objet de cette réunion est de délibérer sur la création d'une Compagnie d'Assurances mutuelles sur la Vie des Hommes. (5591)

ANTI-GLAIREUX

DE MOTTIER, PHARMACIEN A PARIS.

C'est le seul Elixir agréable au goût, pris à petite dose, il détruit les constipations, les vents, les pituites et les glaires. Se trouve à Lyon, chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, avec l'Élixir purgatif, remède agréable à prendre et purgatif sans coliques. CHAQUE FLACON DOIT ÊTRE DÉLIVRÉ AVEC UN PROSPECTUS. (798 — 6019)

Changement de Domicile.

M. RAVIER, teneur de livres, expert et arbitre de commerce, a transporté son cabinet de la rue Neuve, 5, dans la rue Clermont, 1, à Lyon. Le même changement a lieu pour M^{me} RAVIER, faiseuse de corsels. (828)

Gaz de Turin.

MM. les actionnaires du Gaz de Turin sont priés de vouloir bien se rendre à l'assemblée qui a été convoquée chez M. G. Platzmann, 3, place Bellecour, pour vendredi prochain 1^{er} juillet, à une heure très-précise, dans le but de délibérer sur divers objets importants. (5592)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Flueurs blanches, etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUROUX et C^e sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7547)

MAGNÉTISME.

consultations de quatre à huit heures du soir.

La somnambule de M. G., docteur-médecin à Villeurbanne, qui vient d'acquiescer par sa rare lucidité une si rapide célébrité, grâce à ses nombreuses cures, a été visitée par un docteur étranger qui est venu s'assurer par lui-même de l'exactitude des faits avec deux malades; et, après avoir admiré ce progrès magnétique, il a contracté un engagement avec cette dormeuse à partir du 20 juillet prochain. L'impossibilité de remplacer un sujet si précieux oblige ces messieurs à suspendre leurs consultations. (5399)

AVIS.

MM. les amateurs sont prévenus que MM. ROGIE frères arrivent le 2 juillet prochain avec un superbe convoi de CHEVAUX ASSORTIS. Ils seront logés au Flacon-d'Argent, à la Guillotière. (825)

Assurance Mutuelle

CONTRE

L'INCENDIE.

A partir du 4 juillet, les bureaux de la Compagnie seront établis place des Pénitents-de-la-Croix, n. 3, au 2^e. (816)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRIFFET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rontées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7381)

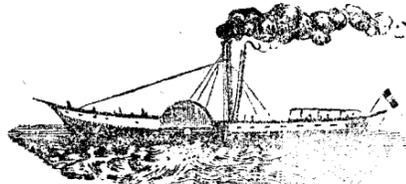
AVIS.

On demande DES JEUNES GENS d'une mise décente pour faire la place de Lyon. S'adresser à l'hôtel des Ambassadeurs, de huit à dix heures du matin, chambre n. 20. (826)

Bateaux à Vapeur.

COMPAGNIE DU RHONE SUPÉRIEUR.

Lyon, cours d'Herbouville, 4.



PROMENADE A LA GROTTÉ

DE LA BALME

ET AU SAULT.

Dimanche 3 juillet 1842.

DÉPART A CINQ HEURES DU MATIN.

NOTA.— En cas de mauvais temps, la promenade sera renvoyée au dimanche suivant. (6525)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le sirop. — Prix du flacon : 20 fr.; le demi-flacon, 10 fr.

Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens. (7181)



LE CYGNE,

SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,

PART DE

LYON POUR CHALON

TOUS LES JOURS IMPAIRS,

Du 20 au 50 juin, à 5 heures du matin.

Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une marche supérieure, des aménagements riches, élégants, vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recommandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent être bien et aller vite. (6684)

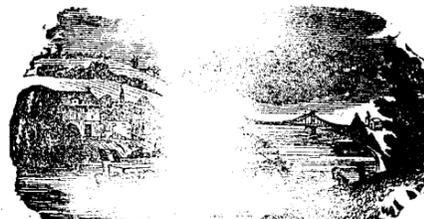
EAU DE TONQUIN.

REMÈDE INFALLIBLE pour la destruction des GUAÏSES et des CAFARDS (blattes).

Seul dépôt : rue des Capucins, n^o 5, à Lyon, dans la cour, au rez-de-chaussée,

A LA FABRIQUE DE POUPIÈRES.

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on en garantit les épreuves sans rien payer d'avance. (797)



BATEAUX A VAPEUR

LES AIGLES DU RHONE.

Entreprise de L. Breitmayer aîné et C^e.

Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

ABORDANT, TANT EN MONTANT QU'EN DESCENDANT, DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

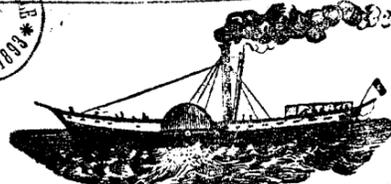
Départs de Lyon les jours impairs de juin, à 11 heures du matin.

Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6611)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, ONGNONS et OEILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACONS, rue Saint-Jean. (7708)



LE CROCODILE, LE MARSUIN, LE MISTRAL, LE SIRGOCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères & FOUR, quai de l'Archevêché et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue Poulallerie, 19.